

52040 - Fonctionnement des collèges publics

**Proposition d'attribution de dotations de
fonctionnement complémentaires pour 2019 aux
collèges publics**

CP/2019/384

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, il revient au Département du Bas-Rhin d'attribuer les dotations de fonctionnement nécessaires au fonctionnement des collèges publics.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires à des collèges publics pour faire face à leurs besoins.

Ce rapport répond aux objectifs de l'axe 2 du "Plan Actions éducatives et Collèges" adopté le 20 mars 2017 (délibération n° CD/2017/007), destiné à financer les conditions favorables à une scolarité réussie.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées dans le présent rapport.

**1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE A
DIVERS COLLEGES PUBLICS AU TITRE DE LA VIABILISATION**

La dotation de viabilisation couvre les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges publics listés ci-dessous une dotation de fonctionnement complémentaire de 10 383,43 €, répartie comme suit :

Au titre de 2018 :

Territoire Nord

Collège Simone Veil à HERRLISHEIM : 2 088,45 €

Territoire Ouest

Collège Gustave Doré à HOCHFELDEN : 8 294,98 €

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REPARATION ET L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer aux collèges ci-après, une dotation de fonctionnement complémentaire :

TERRITOIRE	COLLEGE		EQUIPEMENT	MONTANT
NORD	HAGUENAU	Kléber	Réparation équipements de cuisine	5 117,48 €
	HOERDT	Baldung Grien	Réparation cellule de refroidissement, robot coupe, friteuse, vitrine self	2 630,28 €
SUD	BARR	Collège de Barr	Réparation ascenseur internat	1 078,80 €
			Réparation ascenseur	1 800,00 €
	MARLENHEIM	Grégoire de Tours	Réparation chambre froide	474,96 €
	RHINAU	Des deux Rives	Réparation bain marie	1 712,28 €
	DUTTLENHEIM	Nicolas Copernic	Réparation lave-vaisselle	1 391,50 €
EUROMETROPOLE	LINGOLSHEIM	Maxime Alexandre	Réparation chambre froide	4 030,86 €
	STRASBOURG	Foch	acquisition d'un outil de nettoyage des vitres	532,19 €
			TOTAL	18 768,35 €

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE NELSON MANDELA A ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN AU TITRE DES FRAIS DE TRANSPORT DES ELEVES

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de la prise en charge des frais de transport des élèves du collège Nelson Mandela à Illkirch-Graffenstaden pour le remboursement du déplacement au point d'eau à Ostwald le 2 avril 2019 pour un montant de 240,00 €

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE ANDRE MAUROIS A BISCHWILLER AU TITRE DU SURCOUT DES FRAIS DE RESTAURATION POUR UN TOTAL DE 6 569,78 €

Le restaurant scolaire de la cité scolaire André Maurois ne pouvant accueillir tous les demi-pensionnaires de l'établissement, une partie des élèves est accueillie au Lycée Philippe-Charles Goulden situé à proximité. Cette organisation, déjà mise en place pour les élèves de l'ex-collège Saut du Lièvre à Bischwiller, permet de mutualiser des équipements publics tout en offrant un service de restauration à tous les demi-pensionnaires.

Le prix du repas, fixé annuellement par le Lycée Philippe-Charles Goulden, conformément aux orientations de la Région Grand Est, est supérieur à celui appliqué par le collège André Maurois. Dans un souci d'équité, la cité scolaire André Maurois facture à tous les collégiens le prix au repas voté par le conseil d'administration de l'établissement.

Il est proposé à la Commission Permanente de prendre en charge le surcoût généré par l'accueil d'une partie des collégiens de la cité scolaire à la restauration du Lycée Philippe-Charles Goulden, pour l'année 2018 (4 754,74 €) et pour le 1^{er} semestre 2019 (1 815,04 €), soit au total 6 569,78 €.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 16 septembre 2019, a émis un avis favorable.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
1172	65-65511-221	11 582 131,62 €	214 558,17 €	35 964,56 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 35 964,56 €, soit :

- 10 383,43 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation en faveur des deux collèges suivants :

Territoire Nord :

Collège Simone Veil à HERRLISHEIM : 2 088,45€

Territoire Ouest :

Collège Gustave Doré à HOCHFELDEN : 8 294,98 €

- 18 768,35€ en faveur des frais de réparation et de l'acquisition d'équipements spécifiques en faveur des huit collèges suivants :

Territoire Nord :

*Collège Kléber à HAGUENAU : 5 117,48 €
Collège Baldung Grien à HOERDT : 2 630,28 €*

Territoire Sud :

*Collège de BARR : 2878,80 €
Collège Grégoire de Tours à MARLENHEIM : 474,96 €
Collège des Deux Rives à RHINAU : 1712,28 €
Collège Nicolas Copernic à DUTTLENHEIM : 1 391,50 €*

Territoire Eurométropole :

*Collège Maxime Alexandre à LINGOLSHEIM : 4 030,80 €
Collège Foch à STRASBOURG : 532,19 €*

- 240,00 € en faveur du collège Nelson Mandela à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, pour le remboursement de frais de transport suite à la sortie au point d'eau d'OSTWALD ;

- 6 569,68 € en faveur de la cité scolaire André Maurois au titre du surcoût généré par l'hébergement d'une partie des collégiens de la cité scolaire à la restauration scolaire du Lycée Philippe-Charles Goulden, pour l'année 2018 et le 1er semestre 2019.

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY